



Information réglementée

Moury Construct s.a. : déclaration de transparence

Bruxelles, 3 octobre 2008 – Dans le cadre du régime transitoire prévu par l'article 29 § 1^{er}, alinéa 1^{er} de la Loi du 2 mai 2007, les actionnaires majoritaires de Moury Construct s.a. (ainsi que les personnes et sociétés qui les contrôlent) ont adressé à celle-ci une notification reprenant les actions détenues au 1^{er} septembre 2008.

Les informations contenues dans cette notification sont les suivantes :

La notification est effectuée par des personnes agissant de concert et ayant conclu un accord portant sur l'exercice de leurs droits de vote, en vue de mener une politique commune durable.

Dénominateur : 396.426

Détenteurs de droits de vote	Nombre de droits de vote attachés à des titres	Pourcentage de droits de vote attachés à des titres
Moury Construct	50	0,01%
Moury Finance	213.732	53,91%
Sari Finance	0	0,00%
Sari Développement	0	0,00%
Georges Moury	0	0,00%
<i>Sous total</i>	<i>213.782</i>	<i>53,93%</i>
S.A. de Réalisations Immobilières	26.361	6,65%
Jacqueline Moury	0	0,00%
<i>Sous total</i>	<i>26.361</i>	<i>6,65%</i>
Personne physique	33	0,01%
TOTAL	240.176	60,59%

Le graphique de chaîne de contrôle est visible ci-dessous.

Le présent communiqué ainsi que l'information concernant le dénominateur sont disponibles sur le site de Moury Construct, à l'adresse suivante : <http://www.moury-construct.be/fr/declaTranspa.php>.

Les notifications de participations importantes doivent être envoyées à l'attention de :

Mr Guy Jacquet
Directeur financier
Avenue Jules Gënicot, 18
B - 1160 Bruxelles
Tél. : +32 (0)4 344 72 11
E-mail : gjacquet@moury-construct.be
Site Internet : <http://www.moury-construct.be>

**ORGANIGRAMME DE L'ACTIONNARIAT DE MOURY CONSTRUCT S.A.
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2008**

